Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 28 Ramadan 1447
18 Mars 2026

N° 33

42ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **702**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **702**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **703**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Homologation de résolutions **707**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **708**
Avis aux créanciers **711**
Convocations
Sociétés anonymes **713**
Actes Administratifs
Avis au public **716**
Divers
Avis au public **718**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de l'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV **719**
Bilan de l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV **722**
Bilan de l'UBCI Univers Actions SICAV **725**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Avis au public

Dénomination Sociale : Société Communautaire régionale "rawfed alkier"

Type de Société : Régionale

Capital Social : Souscriptible 10050.000 DT

Siège Social : Rue l'union kebili, kebili Nord, Gouvernorat de kebili

Objet Social : Services environnementaux

Durée de la Société : 99 ans

Dépôt du Projet des Statuts : 22 janvier 2026.

Nombre de Parts Sociales : 15 parts

Valeur Nominale de la Part : 670,000 DT

Durée de la Société : 99 ans

Etablissement Bancaire banque tunisienne de solidarité (BTS) Agence kebili

Période de Souscription : Du 15/03/2026 au 30/03/2026

Avantages prévus : Oui

Conditions d'admission et droit de vote approuvés : Oui

Conditions de répartition des excédents et réserves approuvées : Oui

Convocation à l'assemblée constitutive : Via la plateforme numérique dédiée.

Lieu de l'assemblée

Liste des Fondateurs :

Nom et prénom :

Hanen Kadraoui : Délégation Kebili Nord, Gouvernorat Kebili, Adresse : Rue de l'union, kebili

Naziha ben abdennebi : Délégation Kebili Nord, Gouvernorat Kebili, Adresse : Nzela el joufia, kebili

Emer kardaoui : Délégation Kebili Nord, Gouvernorat Kebili, Adresse : Rue de l'union, kebili

Mohamed maali : Délégation Kebili Nord, Gouvernorat Kebili, Adresse : Rue Rabta kebili, kebili

Amel ghiloufi : Délégation Kebili Nord, Gouvernorat Kebili, Adresse : Rue de l'union, kebili.

2026R00780SODB1

Avis au public

Dénomination sociale de la société Civile : Société communautaire locale Ettaoufik

Type de société : locale

Montant du capital social souscrit : 20 000 dinars

Siège social : Rue Salem Eehikh Ben Salem- Ezzahra- Mahdia

Activité : Services agricoles

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts types : 26/01/2026

Nombre d'actions à souscrire : 40 actions

Valeur nominale des actions : 500 dinars

Banque (succursale régionale) : Banque Tunisienne de Solidarité - Mahdia

Période de souscription : Du 30/03/2026 au 10/04/2026

Privilèges prévus par les statuts types : Oui

Acceptation des conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit de Vote de droite : Oui

Approbation des modalités de répartition des excédents et de constitution d'une épargne : Oui

Convocation de l'assemblée générale constitutive : par la plateforme

Lieu de l'assemblée générale de constitution

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Faycel CHOUK : Adresse : Avenue Habib Bourguiba N°37 Hiboune - Mahdia

Mohamed BOUSSOFARA : Adresse : Rue Adis Ababa- Mahdia

Hassan BEN SALEM : Adresse : Rue Salem Echikh Ben Salem n°332 Ezzahra - Mahdia.

2026S00363SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Société Régionale de Transport de Siliana

Société anonyme

Capital social : 3.123.700 Dinars

Siège social : Avenue Habib Bourguiba 6100 Siliana

MF : 1532276T/A/M/000

Suivant procès-verbal du conseil d'administration exceptionnel en date du 25 Février 2026 enregistré à la recette des finances Siliana le 26 Février 2026 enregistrement n°26700627 Quittance n°M007924, dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises le 13 Mars 2026, dossier n°202625919 il a été décidé :

1- La nomination de Mr Kahri Abdessalem en tant que membre représentant du ministère de transport au conseil d'administration de la Société Régionale de Transport de Siliana, et ce, en remplacement de Mr Zribi Aymen.

2- La nomination de Mr Kahri Abdessalem en tant qu'administrateur délégué pour la gestion de la société régionale de transport de Siliana, et ce, en remplacement de Mr Zribi

Aymen, en lui accordant, ou à toute personne à qui il délègue, tous les pouvoirs pour exercer ses fonctions dans le cadre des statuts de la société et la règlementation en vigueur et accomplir toutes les formalités d'enregistrements, de dépôt et de publication requises par la loi conformément aux dispositions de l'article 210 du code des sociétés commerciales et l'article 19 du statut constitutif de la société.

2026R00768SANB2

Augmentation du capital social

Société SBA Tunisie

S.A au capital de 1 504 990 DT

Siège social: Green Center, Bloc C-3.1, Rue du Lac de Constance - 1053 - Les Berges du Lac

MF : 1382628MAM000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 06 mars 2026, enregistré à la Recette de l'Enregistrement des Actes de Sociétés, 1er Bureau 63, rue de Syrie, 1002 - Tunis, en date du 09 mars 2026 Sous le n°2600906 quittance n°M002442, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des entreprises de Tunis sous le certificat n° 2025158962 et le dépôt n°14168 en date du 10/03/2026, il a été décidé ce qui suit :

1- Entrée en capital pour un montant de 900 000 dinars des actionnaires INNOVATECH et CAPITAL' ACT Seed Fund par augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

2- Augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, et ce par l'émission de 18196 actions totalement libérées; 10 dinars la valeur nominale par action et 39,46 dinars la prime d'émission par action

3- Après avoir vérifié que le capital initial est entièrement libéré, décide de réserver la souscription de 9 098 actions nouvelles à émettre au Fonds d'investissement «INNOVATECH» et 9 098 actions nouvelles à émettre au fonds d'investissement CAPITAL' ACT Seed Fund.

Les actions souscrites devront, lors de leur souscription, être libérées en numéraire.

Le capital social passera donc de 1 504 990 dinars à 1 686 950 dinars se composant de 168 695 actions de 10 dinars chacune totalement libérées.

Les actions souscrites devront, lors de leur souscription, être libérées en numéraire. Le délai de souscription est de 15 jours, avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale.

La somme sera versée sur le compte indisponible en dinars ouvert chez la Banque internationale arabe de Tunisie

Numéro de compte: 08 032 0120450066589 39

4- Modification et mise à jour des statuts de la société en conséquence.

5- Pouvoirs pour formalité.

2026400894SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

LIQUIDATION

SOCIETE "SPREAD TECHNOLOGY" S.A.R.L

Siège social : Ariana Centre rue 18 Janvier Bureau N° 408, 2080 Ariana Ville Ariana

Identifiant Unique: 1368946P

En vertu du Procès-verbal de L'assemblée Générale Extraordinaire du 29 Janvier 2026 enregistré à la Cité administrative L'Ariana le 10 Février 2026 sous le N°26500774 Quittance N°16631 dont un Exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 17 février 2026, il a été décidé la Dissolution anticipée de la société et la nomination de Monsieur Sami Benkhoud en qualité de Liquidateur avec les pleins pouvoirs.

Les créanciers éventuels sont invités à produire leurs titres de créances dans les délais de 30 jours entre les mains de Monsieur Sami Benkhoud Domiciliée au 03 rue Al Moutanabi Ariana essoghra sous peine de forclusion.

2026R00765SRLB2

SOCIETE DYNAMO STEEL SARL

AU CAPITAL DE 2 000 DT

REZ DE CHAUSSEE IMMEUBLE MELIKA RUE LAC WINDERMERE 1053 LES BERGES DU LAC TUNIS

I.U. : 1602987 K

En vertu du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire daté du 09/02/2026 et enregistré à la recette des finances le lac le 19/02/2026, sous le numéro 26701440, Quittance n° M019156, il a été décidé ce qui suit :

1/ Ratification des modes et délais de convocation de la présente Assemblée Générale Ordinaire;

2/ Lecture et approbation du rapport de la gérance sur l'exercice 2025 ;

3/ Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2025 et affectation du résultat du dit exercice;

4/ Quitus à la gérance pour sa gestion au cours de l'exercice 2025 ;

5/ Approbation des conventions réglementées;

6/ désignation de Monsieur Wassim GAIGI commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2026, 2027 et 2028

Dépôt : un exemplaire du procès verbal cité ci-dessus a été déposé au registre national des entreprises de Tunis en date du 04/03/2026.

2026400914SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Renonciation à un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé rédigé le 17/02/2023 enregistré à la recette

des finances d'Hammamet le 20/02/2023 enregistrement n° 23201028 quittance n°M026786 M. Mohamed Turki c.i.n n°09778234 a renoncé au profit de Mme Ichrak Baneni c.i.n n°09878810 la totalité de la propriété sur le fonds de commerce destiné à l'activité de PUBLINET sis au local situé à l'avenue de Fadhel Ben Achour Hammamet. Les oppositions seront adressées entre les mains du maître Nabil El Hakem sis à l'avenue Taieb Mheri Hammamet. Publier au journal la presse le 11/3/2026.

2026R00760FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par Maître Imen LABIDI, avocate prés la cour d'appel, portant légalisation des signatures des parties auprès de la municipalité du quartier Tayeb Mhiri en date du 03 mars 2026, et enregistré à la recette des finances rue de paradis le 06 mars 202, sous le n°26201904, quittance n°27790.

Il a été procédé à la vente par Monsieur Sofiane BEN KHSIB, demeurant à la résidence yafa, immeuble 6 Borj louzir Ariana, au profit de Monsieur Houssem edine MHISEN, demeurant à 177 rue el ferdaous cité salema laouina Tunis, de l'intégralité du fonds de commerce consistant en un café de première catégorie, sis 2 rue aswar soukra, au rez-de-chaussée soukra Ariana 2036.

Les oppositions éventuelles sont recevables entre les mains de Maître Imen LABIDI l'avocate à la cour d'appel sis bureau 12 Bloc B immeuble ennajah chouchet rades Ben arous dans le délai ne dépasse pas vingt (20) jours à compter de la présente annonce au journal Officiel de la république Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le journal «CHOUROUK» en date du 13/03/2026.

2026R00764FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s. p en date du 09/03/2026 enregistré à la recette des finances de Kairouan le 09/03/2026 quittance n°M023883, numéro d'enregistrement, 26201012 Mr Mohsen Mtiri a vendu à Mr Haitham Mtiri la totalité du Fonds de commerce exploité dans la restauration rapide sise à la rue Ali Zouaoui à Kairouan.

Cette annonce a été publiée dans les journaux "echourouk" et "Le quotidien" le 13/03/2026.

Les oppositions seront reçues dans un délai de 20 jours au cabinet de l'avocat maître Ahmed Amri, situé à la Rue Abi Alyousser Achaibeni à Kairouan.

2026S00351FCCC2

Don d'un fonds de commerce

Suivant acte de don d'un fonds de commerce rédigé par le notaire de justice de Monastir maître abderazak hassen et son accompagnement maître lotfi ben youssef le 25/02/2026 enregistré à la recette des finances de moknine le 03/03/2026 sous quittance N° M019747 Mr belgasem ben khaifa ben belkacem el abed titulaire de la cin N° 04157881 a cédé en tant que don la totalité du fonds de commerce du local destiné photographe et vente de petit batterie et album et des cadres de photo et photocopie de documents sise au centre commercial moknine avec tous ses éléments corporels et incorporels à mohammed el hedi ben emhamed ben salem thabete titulaire de la cin N° 04140240 les oppositions se font entre les mains du cédant à son adresse sise au local concerne dans un délai de 20 jours de la date de sa parution au jort selon les articles n°191-192 du code commercial.

Cet avis est publié au journal "le Quotidien" du 14/3/2026.

2026S00353FCCC2

Don d'un fonds de commerce

Suivant acte de don d'un fonds de commerce rédigé par le notaire de justice de Monastir maître abderazak hassen et son accompagnement maître lotfi ben youssef le 25/02/2026 enregistré à la recette des finances de moknine le 03/03/2026 sous quittance N° M019887 mohammed el hedi ben emhamed ben salem thabete titulaire de la cin N° 04140240 a cédé en tant que don la totalité du fonds de commerce du local destine photographe et vente de petit batterie et album et des cadres de photo et photocopie de documents sise place 5 septembre moknine avec tous ses éléments corporels et incorporels à Mr belgasem ben khaifa ben belkacem el abed titulaire de la cin N° 04157881 les oppositions se font entre les mains du cédant à son adresse sis au local concerne dans un délai de 20 jours de la date de sa parution au jort selon les articles n°191-192 du code commercial.

Cet avis est publié au journal "le Quotidien" du 14/3/2026.

2026S00354FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 25/12/2025, enregistré le 18/02/2026 sous le N°26200388, Mr Mohamed ABADA, CIN N° 08434631, RNE N° T1199927 demeurant à Sousse a vendu à La Société Amine Bouraoui Service société en cours de constitution, siège social au 25 rue Salem Kechiche Khezama Sousse, représenté par son gérant Mr Amine Bouraoui, CIN 01284150, domicilié à la zone touristique Hammam Sousse, le fonds de commerce avec la totalité de ses éléments corporels et incorporels lui appartenant exploité actuellement dans le commerce de la vente et réparation des pièces électriques automobile, dans le local sis au Boulevard Ibn Khaldoun N°20 Sousse.

Les oppositions sont acceptées dans le délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT entre les mains de l'acheteur à son siège sis au 25 rue Salem Kechiche Khezama Sousse.

Cet avis a été publié au journal La Presse N° 29.930 page 11 et Essahafa N° 11440 page 19 du 06/03/2026.

2026S00356FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 03 mars 2026 enregistré à la finances Kalaa Kbira à Sousse 05 mars 2026 sous le n°M018456 Mr BELAID Mohamed cède à Mr BELAID Hamda la totalité du fonds de commerce sis à rue 75 farhat hached à Kalaa Kbira un local à usage commercial ayant matricule fiscal 182199/R

Toutes les oppositions seront admises sans un délai de 20 jours à partir de la date de publications de cet avis au J.O.R.T entre les mains de l'acquéreur à l'adresse du F.C. Cet avis a été publié dans le journal ELCHOUROUK le 15/3/2026.

2026S00358FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente du fonds de commerce entre le vendeur Mr Omar HAMMADI et l'acheteur Mr Abdeljawed BOUSAID, rédigé par maître Jaouhar MEJRISSI, avocat à la cour et enregistré à la recette des Finances de Monastir le 09/03/2026 sous quittance n° M022971, exploité au local sis au n° 09 bis, rue de l'Indépendance, Houmet Trabelsia, Monastir, dans le cadre de toutes les activités commerciales.

Les oppositions doivent être déposées chez l'acheteur au siège du fonds dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet avis est publié au journal Echourouk du 14/3/2026.

2026S00364FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente sous seing privé rédigé par Maître Salma Besbes, avocate à Sfax, en date du 04/03/2026 enregistré à la recette des finances route de Tunis le 05/03/2026 quittance n°M029397 N° d'enregistrement 26200903, la société Zouari et Cie son identifient unique n° 0785343H, vend à Mr Bayram Moncer, titulaire de la CIN n°08823616, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la route de Tunis km 0.5, destiné à la vente des produits sanitaires et bâtiments.

Toutes les oppositions seront effectuées auprès de l'acheteur Bayram Moncer, qui a élu son domicile auprès de maître Salma Besbes sise au 7 rue Victor Hugo, et ce dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cet extrait au JORT.

Cet extrait a été publié au journal «Essabeh» paru le 11/03/2026.

2026X00368FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé date du 4 mars 2026 et enregistré à la recette des finances de Diar El Wafa Sfax Quittance N°M026999 Enregistrement N° 26201032, Monsieur Ala BOUNAASS a vendu au profit de Madame Soumaya Saiid la totalité du fonds de commerce destiné à la vente de fast-food exploité au local situé à la route d'EL Ain km 1 immeuble ALFIRDAOUS Sfax ville 3000 Sfax y compris ses éléments matériels et immatériels.

Toutes les oppositions au paiement du prix de vente seront faites entre les mains de l'acquéreuse, madame Soumaya Ben Saiid, au siège du fonds de commerce sis à Route de l'Ain km 1 immeuble ALFIRDAOUS Sfax ville 3000 Sfax et ce dans un délai ne dépassant pas vingt jours à partir de la date de cette publicité au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Une annonce de cette vente a été publiée aux Journaux Essabeh et le Temps du 14 mars 2026.

2026X00370FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon un acte sous seing privé rédigé par maître Mohamed Sami el banna ayant son bureau sis au 9 avenue Habib Bourguiba bardo bureau C14 le 21/11/2025 enregistré le 21/11/2025 à la recette des finances Ezzahra sous le numéro 25203105 quittance numéro M063335 Malek Rodesli titulaire de la c i n 09643237 demeurant au 12 rue Ktari Radés Meliene Bin Arous inscrite au RNE 1888977Q vend à Slim Kardeni demeurant 252 rue Ibn Zohr Bin Arous le fonds de commerce situé à l'Avenue 02 Mars zahra dont l'activité Pressing le siège du fonds de commerce est désigné au siège pour la réception des oppositions avec le bureau du rédacteur sis au 9 avenue Habib Bourguiba bardo bureau C14 ayant délai de 20 jours à partir de cette annonce au JORT. Cette annonce est publiée au quotidien chourouk le 14/03/2026.

2026400896FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par Maître Mokhtar Dabbous, avocat, signé par les deux parties et enregistré à la recette des finances Habib Thameur - Tunis le 10/03/2026 sous le numéro 26200677, reçu n° M013909, Monsieur Monji Ben Mohamed Ben Ali Aloulou a vendu et cédé la totalité du fonds de commerce, avec tous ses éléments matériels et immatériels, sis au n°07 rue d'Algérie, Tunis, exploité en tant que salon de thé dénommé "Princesse", à Monsieur Mohamed Nour Ben Majdi Ben Abdallah Chabbouh.

Les oppositions seront reçues auprès de Maître Mokhtar Dabbous, avocat, à son cabinet sis au 50 rue Mokhtar Attia, 2ème étage, Tunis, dans un délai maximum de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié dans les journaux Achourouk et Le Quotidien en date du 15/03/2026.

2026400904FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé rédigé en date du 18 février 2026, par maître Fatma Qubaa Al-Salami, avocate, la société STE BAHRI

RAGHDA SBR, RNE 1834349X et dont le siège social est situé au Complexe Commercial Lizay à Tunis, a vendu à la société STE WARDROBE, RNE 1945777F et dont le siège social est situé au 10, rue Ahmed Tlili, El Menzah 5, l'intégralité du local commercial situé au rez-de-chaussée, local n°1, bâtiment B, immeuble Lizay, El Aouina, Tunis, utilisé pour le commerce de marchandises diverses et de vêtements, au prix de quarante huit mille sept cent cinquante dinars tunisiens après déduction de retenue à la source.

Toute opposition doit être adressée au vendeur, à l'adresse de mandataire RAGHDA BAHRI : Rue Al-Nadhur, Sayada, Monastir 5035.

Cette annonce a été publiée au Quotidien le 12/3/2026.

2026400915FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente signé par les deux parties et enregistré à la Recette des Finances de Séjoumi en date du 11/03/2026 sous le numéro 26201057, reçu n°M031301.

Monsieur Nabil Ben Mohamed Salah El Mehidi a vendu et cédé la totalité du fonds de commerce, avec tous ses éléments matériels et immatériels, destiné à toutes activités commerciales, sis à Rue 4267 Km 5 Oued Guériana - La Manouba, à la société "Hajri Pneus et Services", société à responsabilité limitée en cours de constitution, représentée par son gérant Kamel Ben Mechri El Hajri.

Le cabinet de Maître Ramzi Lakhdhar, avocat, sis au 110 Avenue de Londres, Tunis, est élu domicile pour la réception des oppositions dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié dans le journal Echourouk en date du 18/03/2026.

2026400916FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce par gérance libre

Suivant un acte sous seing privé enregistré à la Recette des finances La Marsa en date du 24-02-2026 sous le numéro 26301307 Quittance 026891 la société SAK a donné en location gérance à la société Alpha Hyundai Motor tout le fonds de commerce sis à la route de la Marsa GP9 Sidi Daoud Tunis et au 9, Rue Assad Fourat Sidi Daoud Tunis et exploité comme un local d'administration, showroom, ateliers, dépôt pour pièces de rechange et espace de livraison de véhicules avec tous les éléments corporels et incorporels pour une durée de dix ans commençant le 01-12-2025 et finissant le 30-11-2035 renouvelable pour dix ans.

Le présent avis a été publié dans les journaux «La Presse de Tunisie» et «Essahafa» en date du 06 mars 2026.

2026R00732FCCC3

GERANCE LIBRE

Suivant acte du 10/09/1996 sous seing privé enregistré à la recette des finances le 12/11/1996 la société Nationale de distribution des pétroles "AGIL" sis à l'Avenue Mohamed Ali Akid cité olympique 1003 El khadhra Tunis a donné en gérance libre à Mr Faysel Dali station service demeurant à Gafsa Route de Tozeur gouvernorat de GAFSA pour une durée de six mois à dater du 11/11/1996, renouvelable par tacite reconduction.

2026R00755FCCC3

LOCATION EN GERANCE LIBRE D'UN FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 1/2/2026 enregistré le 11 mars 2026 à la recette des finances de Boumhel quittance n°M019176 numéro d'enregistrement 26300801, Mme YASMINA BADER a loué à Mohamed Khlil Beji la totalité du fonds de commerce qui s'agit d'une buvette sise au boulevard de l'environnement Boumhel pour une période d'un an renouvelable du 1/2/2026 au 3/11/2027.

2026R00758FCCC3

Location D'un fonds De Commerce

En vertu d'un acte sous seing privé signé en date du 23 février 2026 et enregistré à la recette des finances de la Marsa le 25 février 2026 Quittance n° 27633 et enregistrement n° 26301339, Monsieur Bilel ben Ajmi ben Salah Toumi à loué le fonds de commerce Rue Charles de Gaulle, El Bahar El Azrak, La marsa à Monsieur Houssem Eddine ben Ali Boulefi à compter du 1er mars 2026 pour une durée d'une année renouvelable.

2026R00763FCCC3

Location d'un fonds de Commerce «Gérance Libre»

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce en date du 02/02/2026, enregistré à la recette des finances de Zaouiet Sousse le 12/03/2026 sous N°26300498 Quittance N°M013836, Mr Habib ERRAKHAMI, titulaire de la CIN N°01929303 pour le compte de son frère El Moncef ERRAKHAMI, titulaire de la CIN n°01852998 selon procuration en date du 13/05/2015, a loué à Mr Amine Ben Othmen CHAHAIBI, titulaire de la CIN n°07567388 la totalité du Fonds de Commerce du local Café dénommé "NEPTUNE" sis au local N° 15 au complexe commercial 2 à Kairouan, avec leurs éléments corporels et incorporels. Pour une durée 10 ans renouvelable du 01/03/2026 au fin février 2036. Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis est publié au journal "le Quotidien" du 14/3/2026.

2026S00355FCCC3

Location d'un fonds de Commerce

«Gérance Libre»

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce en date du 04/03/2026, enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse le 13/03/2026 sous n°26301619 Quittance n°M033048, Mr Taieb JEGHAM, titulaire de la CIN N°05580732, a loué à Mr Ismail HAMDI, titulaire de la CIN n°09239085 la totalité du Fonds de Commerce du local destiné vente article d'artisanat (I. Unique n°1165333N) sis au local N°5C Maison des Jardin- Port El Kantaoui-Hammam Sousse, avec leurs éléments corporels et incorporels. Pour une durée 5 ans non renouvelables du 01/03/2026 au 28/02/2028. Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 17/3/2026.

2026S00359FCCC3

Location gérance

Par acte sous seing privé rédigé par Maître BORNI TLILI le 24/09/2025 enregistré à Raoued, le 29/09/2025 sous le numéro 25304956, quittance n°M118532, M. Abdeljabbar Boudhiafi, a donné, en location gérance, à Monsieur Faouzi Abbassi, la totalité du fonds de commerce, avec ses éléments corporels et incorporels, exploité comme local à vendre les téléphones portables et ses accessoires au local situé au 24 rue Khansa Nkhilet El Ghazala Ariana, (Patente 1750807/P) pour un loyer mensuel de six cent dinars (600,000).

Les oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au journal officiel entre les mains du locataire, à l'adresse du local. Cette annonce a été publiée en date du 30/01/2026 dans le journal "Le Quotidien" p. 19 et dans le journal "Echourouk" p. 14.

2026400898FCCC3

Location de gérance libre

En vertu du contrat écrit daté du 31 décembre 2025, enregistré à la Recette des Finances de la Goulette, le 1er février 2026, numéro de quittance M18739, N° d'enregistrement 26301371, la société ELMAZRAA, identifiant unique 0035723T, sis à la société Polina, sur la route principale n°1, km 12, Ezzahra, Ben Arous, donne en location gérance libre à la société LES DELICES MML ayant l'identifiant unique 1971568X sis à 246, avenue Habib Bourguiba, Le Karm, Tunis, représentée par sa gérante, Mme Sondes MAHJOUB, un fonds de commerce destiné à la vente de viande de volaille et de ses dérivés et des produits emballés, situé au 246, rue Habib Bourguiba, Le Karm, Tunis, en tant que gérance libre pour une durée de trois (03) mois, renouvelable, à compter du 1er janvier 2026 et cette annonce a été publiée au Journal Essahafa le 12 mars 2026.

2026400899FCCC3

Location d'un fonds de commerce

(Gérance libre)

En vertu d'un contrat de location d'un fonds de commerce (gérance libre), enregistré à la recette des finances du Lac le 06/01/2026 sous le numéro 26300064, quittance n°1177, La société Nour d'Education et de Promotion Sportive (SNEPS), a donné en location- en gérance libre à la société Linden Sport Activities (LSA), société en cours de constitution représentée par ses co-gérant Monsieur Jean-Marc VERLINDEN et Monsieur Mohamed Ihsen HAJJEM, la totalité du fonds de commerce de son fonds de commerce exploité au Centre d'activités sportives et de loisirs "LAKE CLUB" situé au RDC du dit centre sis au berges du Lac de Tunis, en vue de son exploitation en tant que centre d'activités sportives, pour une durée de cinq (5) années à compter du 01/11/2025. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues à l'adresse du fonds de commerce susvisé dans un délai de vingt (20) jours à compter de la publication du présent avis au JORT. Le présent extrait est publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 13/03/2026.

2026400911FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Homologation de résolutions

Avis

Par décision n°973 émise par la municipalité de Radès le 12-03-2026, le syndicat des propriétaires de «Kahia Résidence» a été nommé, composé de M. Mohamed Sahbi Missaoui (Président), M. Taher Mannaï (Vice-Président), M. Rachid Abdelhak (Secrétaire général),

M. Mohamed Achouri (Trésorier),

M. Mohamed Nejib Mansouri

(Membre) et M. Bilel Kafi (Membre), pour une durée d'un an à compter de la date de cette décision.

2026R00757APSF2

Syndic des copropriétaires Résidence AIDA

Cité Ghazella 2083

Nomination d'un nouveau bureau syndical suite au PV signé et enregistré à la recette des finances Raoued sous le n°22704554 quittance n°M115558 :

Madame Salam Salti : Présidente

Monsieur Sabri Aidi : Trésorier.

2026400905APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Boughazli Mustapha

Avocat à la Cour de Cassation

3 RUE ABDERRAHMAN IBN AOUF MENZAH5 ARIANA

TEL/Fax : 71.351.773/98314410

MF : 222720KAP000

1) Créancier Poursuivant: S.T.B, S.A Inscrite au RNE sous le n°1237/A, Représentée par son D.G, demeurant à Tunis rue Hedi Nuira. - En sa qualité de créancier hypothécaire -

2) Le Débiteur principal: M. MOEZ BEN ALI SAADA CIN 06365593 DEMEURANT ZAOUIET JEDIDI / BENI KHALLAD 6 NABEUL.

3) Avocat Poursuivant: Maître Boughazli Mustapha, Avocat à la Cour de Cassation, 3 RUE ABERRAHMAN IBN AOUEF menzah 5 Ariana.

4) L'immeuble mis en vente : UNE VILLA immatriculée OBJET T.F 593654 NABEUL situé à LA RUE MONGI SLIM ZAOUIT JEDIDI DELEGATION de BENI KHALLAD GOUVERNORAT de NABEUL de 96 m² se compose de 2 locaux 1 au rdc avec salon et salle à manger et une chambre à coucher cuisine le second au 1er étage avec SALON et 2 chambres et wc et cuisine avec toutes les commodités.

5) Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 25.573,334 dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixées le jour de l'audience.

6) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de GROMBALIA le LUNDI 13 AVRIL 2026 à 9 h du matin.

- L'immeuble peut être visiter chaque jour.

2026R00745VEPA1

Cabinet Maître Boughazli Mustapha

Avocat à la cour de cassation

3 Rue Abderrahman Ibn Aouf Menzah 5 Ariana

Tél : 98.314.410

MF : 222720KAP000

1) Créancier hypothécaire :

STB BANK (SA), R N E sous le n°1237/A, représentée par son D G, siège social à Tunis, rue Hédi Nouira, et élisant au cabinet de Mr Mustapha Boughazli, avocat près la Cour de cassation, sis 3, rue Abderrahmane Ibn Aouf, El Menzah 5, Ariana.

2) Débitrice et garant :

1. STE Le Monde des Pneus, SARL, RNE n°11296808, siège Avenue de l'Environnement, Menzel Temime, gouvernorat de Nabeul.

2. Imed Ben El-Mouldi Saidi, commerçant, C.I.N n°01822775, domicilié à l'avenue de la République, Menzel Temime, gouvernorat de Nabeul.

3) Avocat poursuivant :

Mr Mustapha Boughazli, Avocat près la cour de cassation, cabinet : 3, rue Abderrahmane Ibn Aouf, El Menzah 5, Ariana.

4) Biens immobiliers mis en vente:

4-1. Quotes-parts dans le TF n° 558220 Nabeul

Quote-part de 588/2908 èmes d'un immeuble récent donnant sur l'avenue de la République à Menzel Temime.

- Rez-de-chaussée (commercial) : local dépôt pour le commerce de pneumatiques, façade vitrée mur-rideau, grande porte métallique côté sud; sanitaires, réserve et bureau attenants.

- 1er étage (habitation) : 2 appartements indépendants desservis par un couloir commun.

- Appartement côté avenue: salon - séjour, cuisine entièrement équipée, coin repas, salle d'eau, chambre.

- Appartement arrière: salle d'eau, trois chambres.

- 2ème étage (habitation): disposition identique.

- Appartement sud: salle d'eau, trois chambres.

Toiture-terrasse: escalier indépendant depuis le rez-de-chaussée; local d'escalier et équipements techniques (panneaux solaires). Finitions haut de gamme: cuisines équipées modernes, sanitaires de standing, raccordement gaz naturel et panneaux solaires.

Surface bâtie totale: 193 m²

Mise à prix: 1 257297,776 TND, hors frais de poursuites fixées le jour de l'audience.

4-2. Quotes-parts dans le titre foncier n°47796 Nabeul ("Al-Madhmouna 3")

Quote-part de 276/14500 èmes terrain nu situé quartier El-Hammari, centre-ville de Menzel Temime, façade sud sur voie de 8 m Zone «Habitat individuel groupé» du plan d'aménagement.

Dimensions moyennes : 18 m x 15,33 m. Quartier résidentiel récent, villas et plusieurs lots encore non bâtis.

Mise à prix : 98 065,008 TND, hors frais de poursuites fixées le jour de l'audience.

4-3. Bien objet du titre foncier n° 535079 Nabeul ("Al-Ibtissama") Terrain nu sis quartier El- Jawaher, Bakaket Essahil (gouvernorat de Nabeul), façade sur voie aménagée de 12 m, deux grands oliviers.

Dimensions moyennes: 24,14 m x 14,12 m. Quartier résidentiel récent (villas et lots non bâtis). Superficie: 348 m².

Mise à prix: 189486,000 TND (dinars).

5) Tribunal et audience d'adjudication: L'adjudication des biens aura lieu le lundi 13 avril 2026 à 9 h devant la chambre des ventes immobilières du Tribunal de première instance de Nabeul.

Conditions de participation :

- Visite des biens possibles tous les jours.

2026R00746VEPA1

Vente Immobilière à l'enchère publique

1- Poursuivantes : 1- MONJIA BENREBEH 2- LAYLA BENREBEH 3- HENDA BENREBEH 4- SIHEM BENREBEH 5- HALIMA BENREBEH 6- FOUZIA BENREBEH domiciliées à Cité bechawech, Gafsa.

2- Avocat poursuivant: Maître Saad AMMAR avocat auprès la cour d'appel, Demeurant à la rue Mohamed Ali Zitouni Gafsa.

3- Partie saisie: AHMED BEN REBEH domicilié à Cité ennour Gafsa.

4- Immeubles saisis : Deux immeubles non immatriculés, sis à Cité ennour GAFSA et Souk Efager GAFSA c'est une maison traditionnelle et DOUKEN.

5- Mise à prix : Deux Cents Quatre Vingt Quatorze Mille Six Cents Vingt-six dinars (294.626.000) selon estimation de l'expert Ridha Sellimi.

6- Date d'audience: Lundi Treize Avril Deux mille vingt-six (13/04/2026) à neuf heures du matin et heures suivantes, devant la chambre de ventes immobilières du tribunal de première Instance de Gafsa.

7- Visite de lieux : la visite de lieu peut se faire tous les jours aux heures de travail et tout enchérisseur intéressé peut consulter le cahier des charges et doit consigner le tiers du prix, s'il est étranger il doit obtenir l'autorisation administrative nécessaire.

2026R00767VEPA1

Vente aux enchères publiques suivant saisie

Exécution

Partie poursuivante : Chaima b Mohamed Ranna titulaire de la C.I.N N°04671647 demeurant à rue alalia zouila Mahdia.

Partie saisie : Khaled ben Abdallah Al-Ajla titulaire de la C.I.N N°00484072 demeurant au n°1220 rue Moncef Bay n°19 Mahdia.

Avocat poursuivant : Maître Kamel Majeri Avocat Avenue taieb el mehiri Mahdia, M.F n° 0701614/B.

Immeuble Saisi : Le bien immobilier, divisé en 36 parts (soit six parts), comprend la totalité de la propriété constituée d'un immeuble d'habitation, modèle de maison arabe traditionnelle, situé au 19 rue Moncef Bey, à Mahdia, d'une superficie de 243 mètres carrés. Selon le demandeur, la propriété inclut un porche de premier niveau situé à l'angle Ouest de l'immeuble, mesurant 4,05 mètres de long et 2,45 mètres de large, ainsi qu'un second porche, attenant au premier côté est et doté d'une porte donnant sur la cour. Ce second porche mesure 4,40 mètres de long et 3,00 mètres de large.

Le bâtiment possède deux façades, est et ouest, et une cuisine attenante à un second hangar situé à l'est. Cette cuisine donne sur la cour intérieure du magasin. A l'intérieur se trouve un puits de 3,60 mètres de long sur 2,25 mètres de large. La cuisine communique avec un petit vestibule qui mène à une parcelle de terre blanche de 28 mètres carrés, située au fond de la partie souterraine de la propriété. Attenante à la cuisine se trouve une salle de bains, située au niveau de l'angle est souterrain du magasin et donnant sur ce même vestibule. Toutes les structures décrites sont construites en pierre et chaux, avec un toit enduit et des sols en carreaux décoratifs anciens, à l'exception de la cuisine, de la salle de bains et du vestibule, dont les sols sont simplement carrelés. On trouve également une première pièce orientée à l'est, située au milieu de la façade ouest du magasin, mesurant 8 mètres de long sur 2,45 mètres de large, et une seconde pièce souterraine de 6,04 mètres de long Sa largeur est de 3,00 m et elle communique avec une pièce adjacente à l'ouest, mesurant 4,03 m de long et 2,90 m de large. Cette pièce donne sur une seconde entrée à ciel ouvert, munie d'une porte s'ouvrant à l'ouest sur la ruelle susmentionnée, à l'extérieur du magasin, et aboutissant à une impasse. Au centre de l'ensemble se trouve une cour à ciel ouvert avec un sol en ciment plat. Sa partie souterraine abrite une citerne de récupération d'eau de pluie, mesurant 7,18 m d'est en ouest et dont la largeur varie entre 6,77 m et 6,84 m. Selon le demandeur, la propriété est bordée au sud par une propriété appartenant à Ridha ben Hussein Shaaban Al-Ajla ; à l'est par une propriété appartenant à Muhammad bin Saleh Bayoudh et ses associés; et au sud par une propriété appartenant à Habib bin Hassan Karim à Taïfa et à Al-Karnal, une impasse où l'ouverture du premier portique bifurque de la rue Al-Munsif Bey; et à l'ouest, une impasse où se trouve l'ouverture secondaire du magasin, au-delà de laquelle se trouve une propriété appartenant à Hussein bin Muhammad Waja.

Mise à Prix : est fixée à Trente et un mille six cent seize dinars et 667 millimes (31.616.667 dinars).

Date et lieu de l'adjudication et conditions de participation aux enchères : Lundi le 13/04/2026 devant la chambre des ventes immobilières auprès du tribunal de 1ère Instance de Mahdia à partir de 09H00 du matin. La participation n'est possible que par ministère d'avocat et qu'après consignation du 1/3 du montant de la mise à prix.

Visite de l'Immeuble : La visite peut s'effectuer tous les jours de la semaine de 09H du matin à 17H.

2026S00357VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Poursuivant : Banque Internationale Arabe De Tunisie, société anonyme, enregistré au registre national des entreprises sous le n°0000110 F, ayant son siège social au 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, avenu la Liberté Sfax.

Débiteur saisi: Sadok Amin Ben Rachid Chaari, titulaire de la CIN n° 08172427 dont l'adresse de correspondance est celle figurant sur

la notification de désignation d'adresse n°32720 établie par l'huissier Nourhan Haj Tayeb le 21/07/2025 au cabinet de M. Sami Baklouti comptable, situé à la rue Ahmad Sakli, immeuble Souhir, Mezzanine n°4, Sfax 3027.

Avocat poursuivant : Maître Hakim Walid, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Mohamed Ali n°42; 1er étage, n°5, Sfax.

Immeuble saisi : Il s'agit d'une maison d'habitation de plain-pied (villa classique) située à l'angle ouest d'une parcelle centrale d'une superficie de 290 m², Au dessus se trouve une résidence privée avec une entrée indépendante, située à route Mahdia km 6 Sakit Eddaier rue Mokhtar Zyadi Sfax. Elle se trouve à 240m du centre de Sakit Eddaier, précisément en bordure de l'oued et à 17m de la route goudronnée longeant l'oued. L'accés à la propriété se fait par une ruelle. Actuellement utilisée comme crèche. La surface habitable est d'environ 176.71 m², les mesures sont prises du coin sud-est vers le coin est (16.20m), puis vers l'ouest (7.60m), puis vers le sud (3.60m), puis vers l'ouest (3.40m), puis vers le sud (10.57m), puis vers l'ouest (3.55m), puis vers le sud (3.70m) puis vers l'est. L'entrée de la propriété se fait par une porte en fer à 2 vantaux, La maison comprend une véranda sud avec 2 cours où se trouve la porte d'entrée principale de la villa. Cette porte en bois à 2 vantaux est surmontée d'une lucarne protégée par du fer qui s'ouvre sur une fenêtre, une réception mesurant 2.95m (en retrait) et 5.36m (d'est en ouest) qui s'ouvre sur un espace de ventilation ouvert. La villa comprend 5 pièces correspondant aux 5 sections : La section la plus à l'est mesurant 5.90m (en retrait) et 3m (d'est en ouest) s'ouvre sur le hall de réception et possède 2 fenêtres, La 2ème section situé à dans l'angle est du sous-sol mesure 5.70m face à la rue et 3m (d'est en ouest) et possède 2 fenêtres, La 3ème section située dans l'angle ouest du sous-sol mesure 3.60m sur 3.50m, La 4éme 19 section à partir de l'ouest mesure 3m (façade) et 4.05m (axe est-ouest) et s'ouvre à l'est sur un CV), couloir centrale de 1.25m de large doté d'une fenêtre orientée à l'ouest, La 5ème section orientée vers la Qibla mesure 3m (façade) et 4.05m (axe est-ouest) et donne accès à la réception.

Un espace ouvert sans toit situé à l'ouest de la propriété mesure 8.43m (façade) et 1.50m (axe est-ouest). La cuisine est adjacente à cet espace orientée vers la Qib1a, équipée de placards bas et d'une fenêtre, une porte centrale mène à une salle d'eau de 3.22m X 3.12m carrelée (sol et murs en céramique, hauteur 1.80m) qui comprend des toilettes avec une fenêtre au sud et une salle de douche dotée d'une fenêtre. Les sols intérieurs, les couloirs et les espaces extérieurs sont en plâtre. La toiture en béton armé, les murs extérieurs en pierre et les murs intérieurs en brique, les portes en vieux bois, certaines fenêtres en bois et protégées par du fer, les murs sont peints de couleurs vives à l'eau. La propriété est équipée en eau et en électricité, se situe dans un quartier ou toutes les commodités sont présentes. Elle est bordée par la Qibla Al-Shaari, à l'est Mohamed Ayedi, au sud par une ruelle où se trouve l'entrée et à l'ouest par Saleh Al-Shaari. Elle est loué à Mme Ranya Ayedi qui l'exploite comme école maternelle sous le nom de «Doroub Al-Najah» en vertu d'un bail enregistré le 13/12/2016 pour un loyer mensuel de 500 dinars.

Mise à prix : Cent quarante mille dinars (140.000,000 D) sans les frais.

Date et Lieu de L'adjudication: L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Abou Elkacem Chebbi Sfax, le Lundi 13 Avril 2026 (13/04/2026) à partir de 9 heures.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Hakim Walid sise à rue 42 Mohamed Ali 1er étage n° 5 Sfax, et ce aux mêmes horaires.

2026X00366VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un Immeuble

(Après réduction du prix de 40%)

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tél : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le Poursuivant : Bh Bank (Banque de L'Habitat avant), représentée par son directeur général, société Anonyme inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère Instance de Tunis sous le n°B138811996 et au registre national des entreprises sous N°0024588W dont le siège social est situé au 18 Avenue Mohamed V Tunis 1080, agence Ibn Khaldoun situé à l'Avenue de martyrs Immeuble Ibn Khaldoun Sfax; son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000 son matricule fiscal 0580353A.

Le saisi: Amina Bent Salah Ben Hbib Makni Epouse Ben Ramdhane (débitrice hypothécaire), propriétaire d'un local services informatique Top Info inscrite au registre de commerce sous N° A0858082017 son matricule fiscal 9351051C, titulaire de la CIN 08866521 demeurant 1) Route de Tunis Km3.5 impasse Hjar Km3.5 Sfax 3027 2) Route de Saltnia Km4 Cité El Hana chez l'épicier Rchid Sfax 3081.

Avocat Poursuivant: Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble Saisi et mis en vente: Suite d'un Commandement valant saisie immobilière fait -par l'huissier Anouar Saadaoui sous le n°11963 le 17/9/2025 et inscrit au titre Foncier 138633 Sfax nommé *Raslène* le 13/11/2025 (vol Sfax 02/2025 N°3482) et suite d'un commandement inscrit valant saisie immobilière fait par le même huissier notaire sous le N° 11963 le 13/11/2025 sur toute la totalité des parts indivises - appartenants à la saisie- qui est de 56 parts indivises de toute la partition à 144 parts de la propriété objet de titre Foncier N°138633 Sfax nommé *Raslène* situé à la Route De Saltnia Km5 Cité El Hana Sfax et d'après le titre Foncier N° 138633 Sfax situé à la Route de Saltnia Km4 Sfax inscrite à la conservation foncière de Sfax au titre Foncier N°138633 Sfax le 11/4/2018 vol 01/2018 sous N°4606.

Ces 56/144 Parts Indivises construits sur une parcelle du terrain rectangulaire, d'une superficie de 88m² représentées par un appartement au premier étage d'une superficie est de 56 m² son entrée à travers des escaliers communs du coté Est la plupart couverts et cet appartement contient un hall N°1 se trouve à l'entrée ouvert Est, salon, séjour ouvert Est, hall N°2 à coté de l'autre hall, chambre à coucher ouverte Est, salle de bain, WC bien équipé ouvert Sud, cuisine bien équipée qui suit un petit débarras ouvert à la cuisine qui se trouve en bas des escaliers menant à la terrasse.

La Terrasse au dessus de l'appartement n'en fait pas partie

Les Limites de la propriété : du Sud rue, de l'est Mrabet, du nord Mohamed Ali et de l'ouest Hédi Ben Abdallah

Les hypothèques qui grèvent l'immeuble :

- hypothèque d'un montant 20.000.000 D sur toute la propriété objet de titre Foncier N°138633Sfax inscrit le 7/5/2018 (vol Sfax 02/2018 N°1571) au profit centre Financier aux entrepreneurs -Tunis -hypothèque d'un montant 20.000.000 D sur 56 parts de la propriété objet de titre Foncier N°138633 Sfax inscrit le 24/5/2018 (vol Sfax 2/2018 N°I775) au profit banque de l'habitat (BH Bank)

- hypothèque d'un montant 10.000.000 D sur 56 parts de la propriété objet de titre Foncier N°138633 Sfax inscrite le 30/7/2018 (vol Sfax 02/2018 N°2437) au profit banque de l'habitat (BH Bank)

- hypothèque d'un montant 30.000.000 D sur 56 parts de la propriété objet de titre Foncier N°138633 Sfax inscrite le 30/11/2018 (vol Sfax 02/2018 N°3707) au profit banque de l'habitat (BH Bank)

- Commandement valant saisie immobilière sur toute la propriété objet de titre Foncier N°138633 Sfax Sfax inscrit le 8/2/2024 (vol Sfax 02/2024 N°435) au profit centre Financier aux entrepreneurs -Tunis

- Commandement valant saisie immobilière sur 56 parts de la propriété objet de titre Foncier N°138633 Sfax inscrit le 13/11/2025 (vol Sfax 2/2025 N°3482) au profit du saisissant.

- Jalel Majedi locataire de l'immeuble saisi (appartement au premier étage) exploité pour habitation

Mise à prix : 56/144 parts indivises de la propriété objet de titre Foncier N°138633 Sfax représentés par un appartement au premier étage est fixé quarante deux Mille Dinars (42.000.000D) après réduction du prix de 40 % auxquels s'ajoutent les frais fixés par le tribunal à 4.070.400 Dinars outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication: aura lieu le Lundi 06 Avril 2026 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax, sise à la Rue Abou El Kacem Echebbi.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif. Tout qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix soit 14.000.000 Dinars par l'intermédiaire d'un avocat avant l'adjudication et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent Et pour de plus amples informations contacter L'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

2026X00367VEPA1

Avis aux créanciers

Désignation d'un Liquidateur

Par ordonnance sur requête n°180/2026 rendue le 19 janvier 2026, le Président du tribunal de première instance de Siliana a décidé la désignation de Mr Atef BEN ALI en tant que liquidateur de la succession du Feu Moncef Marweni.

Les créanciers doivent présenter leurs oppositions au liquidateur sis au Bureau n°43 avenue elbassatine boumhel Ben Arous, dans un délai de trente jours (30 jours) à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

2026R00748VEPA2

Ouverture de procédures de distribution de deniers

Tribunal de première instance de Ben Arous

Avis aux créanciers

Affaire N°248/2026

Monsieur le juge chargé de la distribution des deniers au Tribunal de Première Instance de Ben Arous dans l'affaire n°248/2026, a rendu sa décision d'ouverture de la procédure de distribution des fonds provenant de la vente d'un mobilier ayant appartenu à la société Kenza de commerce et de distribution sise à l'Avenue Khawarizmi route 24 Mégrine Riadh Ben Arous, consignés à la caisse des Dépôts et Consignations de la trésorerie générale de la Tunisie, objet du reçu de consignation n°M098955 du 15 décembre 2025,

suite à la requête introductive présentée par Maître Belazi Zakaria pour le compte de Najla Sfaxi contre Arab Tunisian Bank créancier déclaré sur l'ordonnance sur requête de consignation des fonds.

Conformément aux dispositions de l'article 468 du CPCC, tout créancier souhaitant participer à la distribution des fonds doit faire valoir sa créance auprès du greffier du Tribunal de Première Instance de Ben Arous dans les trente jours suivant la publication du présent avis au Journal Officiel, ou par lettre recommandée avec accusé de réception à peine de forclusion. De même, lors du dépôt pour faire valoir leur créance, ils doivent présenter une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

2026R00749VEPA2

Société: ITAL PUBLIC TUNISIA SRL

Capital social: 18.750,000 DINARS

MF : 0998353R/A/P/000

RC: B1537772009

CNSS : 00253373-09

A la suite de la décision de président du tribunal première instance de Monastir, monsieur Khaled Abdelkerim, datée le 16/02/2026, il a été décidé de clôturer les travaux de liquidation de la société Italpublic Tunisia, et de suite finir la mission de liquidateur Nabil HAJJI liés aux dites travaux de liquidation.

2026R00762VEPA2

Liquidation judiciaire

En vertu de l'ordonnance sur requête n°27352 de président du tribunal de première instance de Monastir en date du 05/03/2026 la nomination de ZRAFI SOUMAYA en qualité de liquidateur sur les biens de sarraj Mohamed Ali et sghair Samar Siège de liquidateur immeuble el mabrouk n°7 Bâb brikcha Monastir tél 54515380/98227742 / 73425111. Tout intéressé peut contacter le liquidateur à son adresse.

2026S00360VEPA2

Nomination de liquidateur

Suivant ordonnance sur requête n°42884 en date du 04/03/2026 émanant du tribunal de première instance de Kairouan, il a été décidé la nomination de Mr Mohamed BRAHAM pour la liquidation des biens de l'association "sanabel", son siège sise à Sbikha Kairouan.

Les créanciers de la dite propriétés sont invités à s'inscrire leurs créances et présenter tous les documents justificatifs par lettre recommandée avec accusé de réception BP49 Bureau postal Elghrabi 4017 Hammam Sousse dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au jort. Téléphone : 94606666

2026S00361VEPA2

Remplacement de mandataire de justice

En vertu de la décision émanant par le président du tribunal de 1ère instance de Kairouan, il a été décidé de changer le mandataire de justice dans le dossier judiciaire n°26 et la nomination de Mr Mohamed BRAHAM à la place de Mr majed kadhraoui pour l'exécution des affaires judiciaires de l'affaire en question et tous les actes légaux et l'audit financier.

2026S00362VEPA2

Clôture de la procédure de liquidation

Station STAROIL

En vertu de la décision judiciaire rendue par la Présidente du département de Liquidation et Dispositions judiciaires du Tribunal de première instance de Tunis, la procédure de liquidation du dossier n°343 relative aux héritiers Abderrazzak zaidi représentée par la station-service Star Oil située à la rue Azzouz Al-Rabai, Al-Manar 2, Tunis, et dont la dénomination sociale a été modifiée en «société ZAK vente lubrifiants», a été clôturée.

2026400895VEPA2

Ouverture de la procédure de distribution des fonds

Dossier n°127, Le nombre d'inclusions 82

Etude Maître Ahmed OUERTANI

Avocat

Rue de la terre, Cité El Arayes, Zaghouan 1100

Avec l'autorisation du juge chargé de l'examen des requêtes en distribution de fonds et du classement des créanciers auprès du Tribunal de première instance de Zaghouan, la procédure de distribution des fonds faisant l'objet du dossier n°127, déposé auprès dudit tribunal, a été ouverte. Ces fonds correspondent au produit de la vente du matériel appartenant à la Société industrielle de peintures et de matériaux d'isolation, représentée par son représentant légal, sise à Bir Mcherga, Zaghouan, pour un montant maximal de quarante-six mille huit cents dinars (46 800 000 TND). Et le produit de la vente des biens meubles faisant l'objet des P V S de vente n° 5680-5679-5678-5677 délivrés le 24/03/2016, après examen de la requête de distribution soumise par Ridha Riahi et Jalal Tayeb, dont l'adresse de communication est le bureau de leur représentant, maître Ahmed Warteni, avocat à la Cour d'appel, dont le bureau est situé à l'avenue AlArdh, cité des nymphes, Zaghouan 1100.

Concernant les pièces jointes, et notamment le reçu de la trésorerie générale de Tunisie n° R003511 du 03/05/2016, tout créancier souhaitant participer à la distribution des fonds doit fournir une preuve de sa créance au greffier du tribunal dans les trente jours suivant la publication du présent

avis au Journal officiel. A défaut, il perdra son droit de participer. De plus, dès la fourniture de sa preuve, il devra également déposer une requête en répartition proportionnelle par l'intermédiaire d'un avocat dont le siège de son bureau est situé à l'adresse légale du créancier désigné. Cette requête devra préciser les motifs de la répartition de la créance entre les autres créanciers, le cas échéant.

Le présent avis est publié conformément aux articles 466, 467 et 468 du Code de procédure civile et commerciale.

2026400903VEP2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV AVENIR

Société d'Investissement à capital variable de catégorie mixte

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 0438803G

Siège social : 34, rue Hédi Karray 1082 El Menzah IV

Les actionnaires de SICAV AVENIR sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le mardi 21 avril 2026 à 10 h 30 matin, à l'mmeuble de la Société Tunisienne de Banque - 1er étage, Cité des Sciences, 34, rue Hédi Karray - El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2025

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025

3. Approbation du rapport du Conseil d'administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025

4. Approbation des conventions prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales

5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2025

6. Affectation des résultats de l'exercice 2025

7. Fixation du montant des jetons de présence

8. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publication.

2026R00769SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV L'INVESTISSEUR

Société d'investissement à capital variable de catégorie mixte

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 0492573T

Siège social : Rue Hédi Nouira - 1001 Tunis

Les actionnaires de SICAV L'INVESTISSEUR sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le mardi 21 avril 2026 à 09 h 30 matin, à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque - 1er étage, Cité des Sciences, 34, rue Hédi Karray - El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2025

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025

3. Approbation du rapport du Conseil d'administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025

4. Approbation des conventions prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales

5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2025

6. Affectation des résultats de l'exercice 2025

7. Fixation du montant des jetons de présence

8. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publication.

2026R00770SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE

Société d'Investissement à capital Variable de catégorie obligataire

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 1488119C

Siège social : Immeuble STB - 34, Rue Hédi Karray- Cité des Sciences - 1082 El Menzah IV

Les actionnaires de SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le mardi 21 avril 2026 à 09 heures matin, à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque, Cité des sciences, 34 Rue Hédi Karray - El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2025

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025

3. Approbation du rapport du Conseil d'administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025

4. Approbation des conventions prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales

5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2025

6. Affectation des résultats de l'exercice 2025

7. Fixation du montant des jetons de présence

8. Renouvellement des mandats d'administrateurs

9. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publication.

2026R00771SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV L'EPARGNANT

Société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 0587518J

Siège social : Rue Hédi Nouira 1001 - Tunis

Les actionnaires de SICAV L'EPARGNANT sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le mardi 21 avril 2026 à 10 heures matin, à l'Immeuble de la Société Tunisienne de Banque, Cité des sciences, 34 Rue Hédi Karray - El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2025

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025

3. Approbation du rapport du Conseil d'administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025

4. Approbation des conventions prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales

5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2025

6. Affectation des résultats de l'exercice 2025

7. Fixation du montant des jetons de présence

8. Renouvellement du mandat d'un administrateur

9. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publication.

2026R00772SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

STB FINANCE

S.A. au capital de 6.500.000 D

Siège Social : 34, rue Hédi Karray- El Menzah IV - 1004 Tunis

Messieurs les actionnaires de la STB FINANCE, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le jeudi 16 avril 2026 à 9 h, au siège de la STB sis à Rue Hédi NOUIRA - 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2025 ;

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2025 et sur les opérations visées à l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales;

3) Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2025 ;

4) Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2025 ;

5) Affectation des résultats de l'exercice 2025 ;

6) Fixation des jetons de présence à allouer aux administrateurs;

7) Fixation de la rémunération du comité d'audit;

8) Fixation de la rémunération du comité de risque;

9) Renouvellement du mandat des administrateurs;

10) Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publication.

2026R00773SANB3

Convocation à L'Assemblée Générale Ordinaire

Société MICROCRED SA

Société Anonyme de Droit Tunisien

Au capital de 12 000 000 DT

Siège Social : 1er étage du 46, Rue Socrate, à la zone d'activités Kheireddine - 2015 El Kram

Identifiant Unique: 1314598/V

Les actionnaires de la société MICROCRED SA, sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui aura lieu le 15 Avril 2026 à son siège social, à Dix Heures (10h00), pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

3. Approbation des Etats Financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025

4. Approbation des conventions prévues par l'Art. 200 du Code des Sociétés Commerciales;

5. Quitus aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2025 ;

6. Quitus à la DG au titre de l'exercice 2025

7. Affectation du résultat dudit exercice;

8. Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'administration et aux membres des comités issus du conseil ;

9. Approbation de l'émission de Titres Participatifs;

10. Approbation de l'émission de crédits bancaires pour les besoins de l'activité au titre de l'exercice 2026

11. Suppression du 3ème siège de la Société El Hadayek SA au Conseil d'Administration;

12. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2026R00774SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Société MICROCRED SA

Société Anonyme de Droit Tunisien

Au capital de 12 000 000 DT

Siège Social : 1er étage du 46, Rue Socrate, à la zone d'activités Kheireddine 2015 El Kram

Identifiant Unique : 1314598/V

Les actionnaires de la société MICROCRED SA, sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu

le 15 Avril 2026 à son siège social, à Onze Heures (11 h), pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital de la Société;

- Modification des statuts en conséquence;

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2026R00775SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

«UNIVERSITE TUNISIENNE PRIVEE DE GESTION ET DE FINANCE»

"UTPGF S.A"

Société anonyme

Au capital de 2.000.000 dinars

Siège social : Bd de l'environnement B.P 104 - 5060 - MONASTIR

IU : 1714113K/A/M/000

RNE : 1714113K

Messieurs les Actionnaires de l'université tunisienne privée de Gestion et de finance «U.T.P.G.F» société anonyme sont convoqués à se réunir en assemblée générale ordinaire des actionnaires le Vendredi 10 Avril 2026 à parti de 09:00 Heures, aux locaux de l'Ecole supérieure Privée d'Ingénieries et technologies (ESPRIT S.A) sis à la Zone Industrielle Chotrana II El Ghazela, à l'effet d'examiner des questions inscrites à l'ordre du jour ci-après :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'Administration concernant l'activité de la société pour l'exercice clos le 31/12/2024 et 31/12/2025.

2. Lecture des rapports (général et spécial) du commissaire aux comptes au titre du dit exercice.

3. Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2024 et 31/12/2025.

4. Approbation éventuellement des opérations visées par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales et portées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

5. Quitus aux administrateurs.

6. Question diverses.

NB : Les documents réglementaires sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2026S00352SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE LE JEUDI, 16 AVRIL 2026

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

Société anonyme

Au capital de 35.000.000 DT

16 avenue Jean Jaurès - Tunis

Identifiant unique : 381878S

Sur décision du Conseil d'Administration du 12 mars 2026, messieurs les actionnaires de la COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue à l'institut arabe des chefs d'entreprises (IACE), les berges du lac, Tunis, le jeudi, 16 AVRIL 2026 à 15 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport d'activité et des Etats Financiers individuels de l'exercice 2025 ;

2) Approbation des conventions et opérations spéciales de l'exercice 2025 ;

3) Approbation des Etats Financiers consolidés de l'exercice 2025 ;

4) Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2025 ;

5) Reclassement des comptes de réserves;

6) Affectation du résultat de l'exercice 2025 ;

7) Approbation des montants des jetons de présence relatifs à l'exercice 2025 ;

8) Ratification d'administrateur;

9) Renouvellement du mandat des administrateurs;

10) Nomination d'un commissaire aux comptes;

11) Renouvellement de l'autorisation du Conseil d'Administration à acheter et à revendre les actions de la CIL en bourse et d'en fixer les conditions et les modalités d'exécution;

12) Emission d'Emprunts Obligataires;

13) Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents légalement requis sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société et toute personne détenant 10 actions ou plus peut assister à la réunion ou se faire représenter en vertu d'une procuration.

2026400900SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 Avril 2026

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV

Société d'investissement à Capital Variable

Régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001

Siège social : 1, Place Pasteur - 1002 Tunis - Belvédère

MF : 0447178/F.N.M

Messieurs les actionnaires de l'Union Financière ALYSSA SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le Jeudi 23 Avril 2026, à 8h45, à la «MAISON DE L'ENTREPRISE» siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises - avenue principale les Berges du Lac - 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de l'exercice 2025,

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2025,

- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 et affectation des résultats,

- Quitus aux administrateurs,

- Nomination d'administrateurs,

- Fixation des jetons de présence,

- Pouvoir en vue des formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au service Back Office Titres de l'UBCI : 64, avenue Habib Bourguiba Mégrine.

2026400906SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 Avril 2026

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV

Société d'investissement à Capital Variable, Régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001

Siège social : 1, Place Pasteur - 1002 Tunis - Belvédère

MF : 0633363 V.N.M

Messieurs les actionnaires de l'Union Financière SALAMMBO SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le Jeudi 23 Avril 2026, à 10h00, à la «MAISON DE L'ENTREPRISE» siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises - avenue principale les Berges du Lac - 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de l'exercice 2025,

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2025,

- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 et affectation des résultats,

- Quitus aux administrateurs,

- Nomination d'administrateurs,

- Fixation des jetons de présence,

- Pouvoir en vue des formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au service Back Office Titres de l'UBCI : 64, avenue Habib Bourguiba Mégrine.

2026400908SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 Avril 2026

UBCI - UNIVERS ACTIONS SICAV

Société d'investissement à Capital Variable

Régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001

Siège social : 1, Place Pasteur - 1002 Tunis - Belvédère

MF : 0707304 /Q.N.M

Messieurs les actionnaires de l'UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le Jeudi 23 Avril 2026, à 10h45, à la «MAISON DE L'ENTREPRISE» siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises - avenue principale les Berges du Lac - 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de l'exercice 2025,

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2025,

- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 et affectation des résultats,

- Quitus aux administrateurs,

- Fixation des jetons de présence,

- Pouvoir en vue des formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au service Back Office Titres de l'UBCI : 64, avenue Habib Bourguiba Mégrine.

2026400912SANB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que la société Air Frais dont le siège social est situé à l'Impasse N°2 Rue 8611, à la zone industrielle Charguia 1 - 2035 Tunis, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie sous le N° A-0008027-0201-09-2023 en date du 16 Octobre 2023 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de conditionnement et remplissage des gaz réfrigérants situés au lot N°4, à la zone industrielle Medjez El Bab du gouvernorat de Béja, et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Beja ou de la municipalité de Medjez El Bab.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de Béja ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Medjez El Bab ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la société "TESCA TUNISIA" dont le siège social est situé à proximité de la route régionale "RR42 " (au tronçon reliant Beni Khaled à Grombalia) à la zone industrielle Grombalia au site "T4" 8030 Nabeul, a présenté une demande enregistrée au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie sous le N° A-2024-09-0201-0018839 en date du 13 décembre 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de stockages des matières premières de textiles située à l'adresse susvisée et ce conformément aux plans annexés à la demande mentionnée ci-dessus qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Nabeul ou de la municipalité de Grombalia.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Madame la Gouverneure de

Nabeul ou Monsieur le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Grombalia ou Monsieur le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la société "JAMEL FISH" dont le siège social est situé à la zone industrielle Kelibia 8090 Nabeul, a présenté une demande enregistrée au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie sous le N° A-2025-09-0201-0017753 en date du 25 Novembre 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de préparation et de conservation d'anchois et des produits de la mer située à l'adresse susvisée et ce conformément aux plans annexés à la demande mentionnée ci-dessus qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Nabeul ou de la municipalité de Kelibia.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Madame la Gouverneure de Nabeul ou Monsieur le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Kelibia ou Monsieur le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la société "LUXOR CHEMISTRY ET INDUSTRY" dont le siège social est situé à la zone industrielle El Mghira 1, au lot N° 88 de la délégation de Fouchana 2082 Ben Arous, a présenté une demande enregistrée au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie sous le N° A-2025-09-0016966 en date du 10 Novembre 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de fabrication des adjuvants chimiques pour le ciment située à la zone industrielle de Bouficha au lot N°27 de la délégation de Bouficha de gouvernorat de Sousse et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Sousse ou de la municipalité de Bouficha.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par messieurs le gouverneur de Sousse ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Bouficha ou le directeur de la sécurité au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la société "TESCA TUNISIA GROMBALIA" dont le siège social est situé à proximité de la route régionale "RR42", (au tronçon reliant Beni Khaled à Grombalia) à la zone industrielle Grombalia au site "T4" 8030 Nabeul, a présenté une demande enregistrée au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie sous le N° A-2024-09-0201-0018843 en date du 13 décembre 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de stockages des matières premières de textiles située à l'adresse susvisée et ce conformément aux plans annexés à la demande mentionnée ci-dessus qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Nabeul ou de la municipalité de Grombalia.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Madame la Gouverneure de Nabeul ou Monsieur le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Grombalia ou Monsieur le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que Mr Ahmed Aribi, a présenté une demande enregistrée au siège du gouvernorat de sidi bouzid sous le n° 16798/5 en date du 17 octobre 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en création d'une huilerie situé, à la localité elhania, prés de la route nation le n°13 au point de kilométrage n°102.000 délégation ouled hafouz du gouvernorat de sidi bouzid, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux siège du gouvernorat de sidi bouzid, la délégation ouled hafouz et la commune ouled hafouz.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par le gouverneur de sidi bouzid, délégué ouled hafouz ou le secrétaire général chargé de la gestion de la commune ouled hafouz dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que MR MOHAMED CHEKER BARHOUMI a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Kairouan sous le n°2824 en date du 17 FEVRIER 2026 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième

catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise aux BOUSERI BRAHMEYA du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux siège de la délégation de BOUHAJLA Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de BOUHAJLA ou le Gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que MR FAYSEL DOUZI a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Kairouan sous le n°2823 en date du 17 FEVRIER 2026 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise aux JHINA NORD du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés au siège de la délégation de BOUHAJLA.

Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de Bouhajla ou le Gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

DIVERS

Avis au public

PERTE D'UN TITRE DE PROPRIETE

Il est porté à la connaissance du public que M Ikram Abd Elkefi a perdu son titre de propriété d'un terrain de superficie de 117731 m² route Gabès km 8 Sfax acte notarié daté du 18/02/2014 dressé par les notaires Mohamed Sadak Abd Elnadher et Riadh Abid et elle veut extraire une copie tenant lieu et place de l'original par l'intermédiaire du notaire Moncef Bouaziz et chaque offesant doit se manifester dans un délai de 30 jours à son bureau sis à la rue des notaires Sfax.

2026X00369DIVD2

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV

Société d'investissement à Capital Variable, Régie par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001

Siège social :1Place Pasteur-1002 Tunis-Belvédère
MF :0447178/F.N.M

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2025	31/12/2024
Portefeuille-titres	4	44,704,879	44,301,158
Obligations et valeurs assimilées		43,704,834	44,301,158
Titres des Organismes de Placement Collectif		1,000,045	-
Placements monétaires et disponibilités		34,321,139	14,609,235
Placements monétaires	5	34,321,139	14,609,235
Disponibilités			-
Créances d'exploitation	6	9,270	8,047
Autres actifs	6	0	0
Créances d'exploitation		9,270	8,047
TOTAL ACTIF		**79,035,288**	**58,918,440**
PASSIF			
Dettes sur opérations de pensions livrées des titres reçus en per		0	-
Opérateurs créditeurs	7	307,890	133,327
Autres créditeurs divers	8	31,097	27,505
		0	0
TOTAL PASSIF		**338,987**	**160,832**
ACTIF NET			
Capital	9	73,852,007	55,163,806
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		479	510
Sommes distribuables de l'exercice en cours		4,843,815	3,593,292
ACTIF NET		**78,696,300**	**58,757,608**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**79,035,288**	**58,918,440**

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV

Société d'investissement à Capital Variable, Régie par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001

Siège social :1Place Pasteur-1002 Tunis-Belvédère
MF :0447178/F.N.M

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisien)

	Note	*du 01/01/ au 31/12/2025*	*du 01/01/ au 31/12/2024*
Revenus du portefeuille-titres	10	3,232,462	3,068,665
Revenus des obligations et valeurs assimilées		3,091,859	3,068,665
Dividendes		140,602	
Revenus des placements monétaires	11	1,541,881	559,123
Revenus des prises en pension	12	546,855	633,523
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		5,321,197	4,261,311
Charges de gestion des placements	13	(657,833)	(528,362)
REVENU NET DES PLACEMENTS		4,663,364	3,732,949
Autres charges	14	(116,495)	(90,418)
RESULTAT D'EXPLOITATION		4,546,869	3,642,531
Régularisation du résultat d'exploitation		296,946	(49,239)
SOMMES DISTRIBUABLES		4,843,815	3,593,292
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(296,946)	49,239
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		(135,463)	183,500
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		19,108	(158,937)
RESULTAT NET		**4,430,514**	**3,667,094**

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV

Société d'investissement à Capital Variable, Régie par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001

Siège social :1Place Pasteur-1002 Tunis-Belvédère
MF :0447178/F.N.M

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	du 01/01/ au 31/12/2025	*du 01/01/ au 31/12/2024*
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	4,430,514	3,667,094
Résultat d'exploitation	4,546,869	3,642,531
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	19,108	(158,937)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(135,463)	183,500
DISTRIBUTIONS DE DIVIDEND	(4,555,744)	(3,280,092)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	20,063,922	(1,656,632)
Souscriptions		
- Capital	66,746,978	29,501,621
- Régularisation des sommes non distribuables	(49,020)	6,823
- Régularisation des sommes distribuables	3,889,500	1,384,087
Rachats		
- Capital	(47,940,518)	(30,942,541)
- Régularisation des sommes non distribuables	47,116	(7,220)
- Régularisation des sommes distribuables	(2,630,135)	(1,599,402)
VARIATION DE L'ACTIF NET	**19,938,692**	**(1,269,630)**
ACTIF NET		
En début de période	58,757,608	60,027,238
En fin de période	78,696,300	58,757,608
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de période	554,373	568,860
En fin de période	743,370	554,373
VALEUR LIQUIDATIVE	105.864	105.989
TAUX DE RENDEMENT	6.00%	6.18%

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

2026400907BCFA5

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV

Société d'investissement à Capital Variable, Régie par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001

Siège social :1Place Pasteur-1002 Tunis-Belvédère
MF :0633363/V.N.M

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2025	31/12/2024
Portefeuille-titres	4	133,920,402	113,531,830
Obligations et valeurs assimilées		133,920,402	113,531,830
Placements monétaires et disponibilités		173,803,929	72,028,671
Placements monétaires	5	169,551,446	69,884,127
Disponibilités		4,252,483	2,144,544
TOTAL ACTIF		**307,724,331**	**185,560,501**
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	1,146,059	418,864
Autres créditeurs divers	7	43,227	33,448
TOTAL PASSIF		**1,189,287**	**452,312**
ACTIF NET			
Capital	8	287,827,595	173,785,078
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice en cours		18,707,449	11,323,111
ACTIF NET		**306,535,045**	**185,108,189**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**307,724,331**	**185,560,501**

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV

Société d'investissement à Capital Variable, Régie par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001

Siège social :1Place Pasteur-1002 Tunis-Belvédère
MF :0633363/V.N.M

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisien)

	Note	*du 01/01/2025 au 31/12/2025*	*du 01/01/2024 au 31/12/2024*
Revenus du portefeuille-titres	9	9,005,887	7,310,993
Revenus des obligations et valeurs assimilées		8,283,782	7,254,048
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		722,105	56,945
Revenus des placements monétaires	10	9,605,610	2,416,490
Revenus des prises en pension	11	2,274,680	2,207,853
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		20,886,178	11,935,336
Charges de gestion des placements	12	(2,574,043)	(1,461,352)
REVENU NET DES PLACEMENTS		18,312,135	10,473,984
Autres charges	13	(359,782)	(214,280)
RESULTAT D'EXPLOITATION		17,952,353	10,259,704
Régularisation du résultat d'exploitation		755,096	1,063,407
SOMMES DISTRIBUABLES		18,707,449	11,323,111
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(755,096)	(1,063,407)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(611,068)	(57,542)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		92,899	87,324
RESULTAT NET		**17,434,184**	**10,289,486**

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV

Société d'investissement à Capital Variable, Régie par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001

Siège social :1Place Pasteur-1002 Tunis-Belvédère
MF :0633363/V.N.M

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	du 01/01/2025 au 31/12/2025	*du 01/01/2024 au 31/12/2024*
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	17,434,184	10,289,486
Résultat d'exploitation	17,952,353	10,259,704
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	92,899	87,324
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(611,068)	(57,542)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	103,992,671	42,736,621
Souscriptions		
- Capital	279,694,886	129,865,721
- Régularisation des sommes non distribuables	17,938,835	8,007,536
- Régularisation des sommes distribuables	9,194,348	4,348,481
Rachats		
- Capital	(182,755,560)	(90,609,855)
- Régularisation des sommes non distribuables	(11,640,586)	(5,590,188)
- Régularisation des sommes distribuables	(8,439,252)	(3,285,074)
VARIATION DE L'ACTIF NET	**121,426,856**	**53,026,107**
ACTIF NET		
En début de période	185,108,189	132,082,082
En fin de période	306,535,045	185,108,189
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de période	1,296,934	985,856
En fin de période	2,020,378	1,296,934
VALEUR LIQUIDATIVE	151.722	142.727
TAUX DE RENDEMENT	6.30%	6.53%

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

2026400909BCFA5

UBCI - UNIVERS ACTIONS SICAV

Société d'investissement à Capital Variable, Régie par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001

Siège social :1Place Pasteur-1002 Tunis-Belvédère
MF :0707304/Q.N.M

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2025	31/12/2024
Portefeuille-titres	4	1,936,983	1,663,949
Actions et droits rattachés		1,936,983	1,663,949
Placements monétaires et disponibilités		525,248	394,055
Disponibilités		525,248	394,055
TOTAL ACTIF		**2,462,232**	**2,058,004**
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	5	13,843	7,236
Autres créditeurs divers	6	25,713	30,509
TOTAL PASSIF		**39,556**	**37,745**
ACTIF NET			
Capital	7	2,370,233	1,981,324
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice en cours		52,442	38,935
ACTIF NET		**2,422,675**	**2,020,259**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**2,462,232**	**2,058,004**

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

UBCI - UNIVERS ACTIONS SICAV

Société d'investissement à Capital Variable, Régie par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001

Siège social :1Place Pasteur-1002 Tunis-Belvédère
MF :0707304/Q.N.M

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/01 au 31/12/2025	Période du 01/01 au 31/12/2024
Revenus du portefeuille-titres	8	100,181	87,792
Dividendes		100,181	87,792
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		100,181	87,792
Charges de gestion des placements	9	(29,103)	(25,544)
REVENU NET DES PLACEMENTS		71,078	62,248
Autres charges	10	(27,481)	(30,120)
RESULTAT D'EXPLOITATION		43,598	32,128
Régularisation du résultat d'exploitation		8,844	6,807
SOMMES DISTRIBUABLES		52,442	38,935
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(8,844)	(6,807)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		4,162	140,632
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres		439,153	16,116
Frais de négociation de titres		(17,323)	(3,777)
RESULTAT NET		**469,589**	**185,099**

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du

UBCI - UNIVERS ACTIONS SICAV

Société d'investissement à Capital Variable, Régie par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001

Siège social :1Place Pasteur-1002 Tunis-Belvédère
MF :0707304/Q.N.M

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/01 au 31/12/2025	Période du 01/01 au 31/12/2024
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	469,589	185,099
Résultat d'exploitation	43,598	32,128
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4,162	140,632
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	439,153	16,116
Frais de négociation de titres	(17,323)	(3,777)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(67,172)	266,057
Souscriptions		
- Capital	608,818	710,392
- Régularisation des sommes non distribuables	127,539	27,022
- Régularisation des sommes distribuables	21,126	18,344
Rachats		
- Capital	(715,892)	(448,584)
- Régularisation des sommes non distribuables	(96,482)	(29,580)
- Régularisation des sommes distribuables	(12,282)	(11,537)
VARIATION DE L'ACTIF NET	**402,417**	**451,156**
ACTIF NET		
En début de période	2,020,259	1,569,103
En fin de période	2,422,675	2,020,259
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de période	19,152	16,385
En fin de période	18,117	19,152
VALEUR LIQUIDATIVE	133.724	105.485
TAUX DE RENDEMENT	26.77%	10.15%

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

2026400913BCFA5